



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 7 juillet 2014 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

	Monsieur Guy Pelletier	Monsieur Bernard Riopel
Madame Diane Thibault	Monsieur Jean-Guy Périard	Madame Valérie Pelletier

Absence motivée : Monsieur Michel Harrisson

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Manon Lanthier.

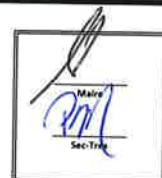
**ORDRE DU JOUR**

1. **CONSEIL MUNICIPAL**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 16 juin 2014;
- 1.4 Questions du public.

2. **ADMINISTRATION**

- 2.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.



### **3. FINANCES**

- 3.1 Adoption des comptes à payer;
- 3.2 Autorisation à payer la facture n° 373595 – Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés;
- 3.3 Questions du public.

### **4. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 4.1 Rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement;
- 4.2 Adoption du règlement n° 08-2014 constituant le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE);
- 4.3 Procès-verbal de la réunion du CCUE;
- 4.4 Dépôt d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure n° 2014-013;
- 4.4 Questions du public.

### **5. TRAVAUX PUBLICS**

- 5.1 Rapport du directeur des travaux publics;
- 5.2 Abrogation de la résolution n° 13-01.13 pour la fermeture d'un tronçon du chemin des Bois-Francis;
- 5.3 Questions du public.

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 6.1 Rapport du directeur de la sécurité publique;
- 6.2 Adoption du règlement 03-2014 concernant le numérotage des immeubles;
- 6.3 Questions du public.



## **7. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

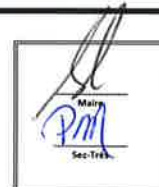
- 7.1 2<sup>e</sup> versement de la subvention à l'Association des loisirs de Montpellier;
- 7.2 Rallye Défi 2014;
- 7.3 Avis de motion – Adoption du règlement n° 11-2014 pour la création d'une réserve financière pour le projet du Parc intergénérationnel;
- 7.4 Questions du public.

## **8. AFFAIRES NOUVELLES**

- 8.1 Demande d'appui – Les Rayons de Soleil (Fadoq) de Montpellier;
- 8.2 Programme d'aide financière suite aux inondations survenues du 5 au 9 avril 2014;
- 8.3 Nomination d'un maire suppléant pour le conseil des maires qui aura lieu le mercredi 20 août 2014;
- 8.4 Questions du public.

## **9. DIVERS**

- 9.1 Invitation de l'association des propriétaires du lac Simon pour leur assemblée générale annuelle;
- 9.2 Demande d'appui - Fabrique Notre-Dame-de-la-Consolation de Montpellier;
- 9.3 Demande de commandite – Coopérative jeunesse de services (CJS) de Montpellier;
- 9.4 Demande d'autorisation à célébrer des mariages;
- 9.5 Autorisation à payer la liste des dons et subventions pour l'année 2014;
- 9.6 Questions du public.



## **10. CORRESPONDANCE**

- 10.1 Demande de gratuité de la salle municipale – Association des propriétaires du lac Lémery de Montpellier;
- 10.2 Lettre de remerciements pour aide et support – Association des loisirs de Montpellier;
- 10.3 Demande de commandite pour le 15<sup>e</sup> Omnium de golf de la FPMQ;
- 10.4 Demande de gratuité du centre communautaire – Festiv'Arts 2014;
- 10.5 Demande d'autorisation pour la présence des services de premiers répondants – Festiv'Arts 2014;
- 10.6 Tournoi de golf de la Fondation de la réussite éducative;
- 10.7 Questions du public.

## **11 QUESTIONS DU PUBLIC**

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**



## 1. CONSEIL MUNICIPAL

### 1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**2014-07-146**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé avec les modifications suivantes :

- a) Invitation de l'association des propriétaires du lac Simon pour leur assemblée générale annuelle
- b) Demande d'appui - Fabrique Notre-Dame-de-la-Consolation de Montpellier
- c) Demande de commandite – Coopérative Jeunesse de services (CJS) de Montpellier
- d) Autorisation à payer la liste des dons et subventions pour l'année 2014

Il est également résolu que le point « divers » reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

**1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 16 juin 2014**

**2014-07-147**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 16 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 16 juin 2014 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

**1.4 Questions du public**

**2. ADMINISTRATION**

2.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

**3. FINANCES**

3.1 **Adoption des comptes à payer**

**2014-07-148**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

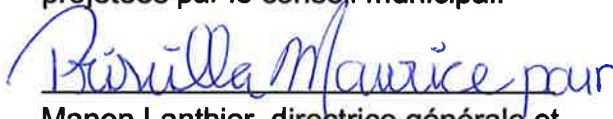
ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2014-07.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 25 mai au 28 juin 2014, totalisant 161 140,54 \$
- Transactions bancaires pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2014, totalisant 49 990,52 \$

**ET QUE** les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

#### CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.

  
Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim

Adoptée à l'unanimité.

### **3.2 Autorisation à payer la facture n° 373595 – Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés**

**2014-07-149**

CONSIDÉRANT la lettre reçue de chez Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés en date du 2 juin 2014 informant la Municipalité que la facture n° 373595 n'a jamais été facturée pour des services juridiques rendus en décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les services ont bien été rendus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault



ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à verser la somme de 572,86 \$ incluant les taxes applicables à Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés.

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 02 61000 412 « services juridiques ».

Adoptée à l'unanimité.

### **3.3 Questions du public**

## **4. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **4.1 Rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de juin 2014.

### **4.2 Adoption du règlement n° 08-2014 constituant le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)**

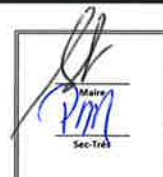
**2014-07-150**

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture. Il y a donc dispense de lecteur.

ATTENDU QUE ce conseil juge opportun d'adopter un règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement afin de s'acquitter efficacement de ses responsabilités en matière d'urbanisme, d'environnement et d'aménagement du territoire et assurer la qualité de vie de ses citoyens et visiteurs;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), notamment l'article 146;

ATTENDU QUE les règlements et les projets liés à l'urbanisme sont étroitement liés à l'environnement et vice versa;





ATTENDU QUE le fait d'avoir deux comités double le travail et les recherches;

ATTENDU QUE ce conseil reconnaît l'importance de ses citoyens dans les processus réglementaires;

ATTENDU QUE ce conseil reconnaît que l'obtention de résultats tangibles en matière d'urbanisme et d'environnement passe par un travail de partenariat entre les divers groupes (citoyens, villégiateurs);

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE le règlement constituant le comité d'urbanisme et d'environnement 08-2014 soit adopté tel que présenté et déposé en annexe.

ET QUE ce règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.3 Procès-verbal de la réunion du CCUE**

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du CCUE tenue le 12 mai 2014.

#### **4.4 Dépôt d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure n° 2014-013**

**2014-07-151**

CONSIDÉRANT la recommandation du CCUE au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure n° 2014-013;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande de dérogation n° 2014-013.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.5 Questions du public**

### **5. TRAVAUX PUBLICS**

#### **5.1 Rapport du directeur des travaux publics**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de juin 2014.

#### **5.2 Abrogation de la résolution n° 13-01.13 pour la fermeture d'un tronçon du chemin des Bois-Francis**

**2014-07-152**

CONSIDÉRANT QUE le chemin des Bois-Francis a récemment été réparé adéquatement pour le rendre carrossable et sécuritaire pour les usagés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE la résolution pour la fermeture d'un tronçon du chemin des Bois-Francis n° 13-01.13 soit abrogée.

ET QUE mention soit faite dans le registre des procès-verbaux.

Adoptée à l'unanimité.

#### **5.3 Questions du public**

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1 Rapport du directeur de la sécurité publique**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour le mois de juin 2014.

### **6.2 Adoption du règlement 03-2014 concernant le numérotage des immeubles**

**2014-07-153**

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture. Il y a donc dispense de lecture.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 67, paragraphe 5, de la loi sur les compétences municipales, L.Q., 2005, chap. 6, la municipalité peut adopter un règlement pour régir le numérotage des immeubles;

ATTENDU l'arrivée du service 9-1-1 sur le territoire en novembre 1998;

ATTENDU QUE ce règlement a pour but de faciliter les interventions d'urgence sur le territoire de Montpellier et ce, dans le seul but de maximiser la sécurité des citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE la municipalité de Montpellier entend identifier les propriétés localisées sur son territoire;

ATTENDU QUE pour se faire, la Municipalité installera, en marge avant de chacune desdites propriétés, un panneau portant leur numéro civique respectif;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été déposé à la séance régulière du 7 avril 2014;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE le règlement concernant le numérotage des immeubles 03-2014 soit adopté tel que présenté et déposé en annexe.

ET QUE ce règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.3 Questions du public**

## **7. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **7.1 2<sup>e</sup> versement de la subvention à l'Association des loisirs de Montpellier**

**2014-07-154**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par l'Association des loisirs de Montpellier en date du 14 juin afin de recevoir le deuxième versement de la subvention, soit un montant de 6 000 \$, afin de maintenir ses activités;

CONSIDÉRANT QU'une avance de 2 000 \$ a été versée en date du 17 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à verser la somme de 4 000 \$ à l'Association des loisirs de Montpellier.

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 02 70190 970 « subvention loisirs ».

Adoptée à l'unanimité.



## 7.2 Rallye Défi 2014

2014-07-155

CONSIDÉRANT le succès du Rallye Défi obtenu annuellement dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT la popularité de cette activité chez un grand nombre de nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Rallye Défi fait connaître la municipalité de Montpellier à l'échelle provinciale, nationale et internationale;

CONSIDÉRANT QUE le Rallye Défi attire de nombreux adeptes du sport automobile dans la Municipalité et constitue un apport économique important pour nos commerces;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Montpellier :

Réitère son appui aux organisateurs du Rallye Défi pour les éditions 2014, 2015 et 2016 et accepte, pour chacune de ces éditions :

- ♦ la tenue des compétitions du Rallye Défi sur son territoire;
- ♦ la responsabilité du nivelage pré-compétitions et post-compétitions des chemins et rues dont elle s'occupe déjà de l'entretien et sur lesquels se tiendront les compétitions;
- ♦ de mettre le parc municipal au service des organisateurs et des compétiteurs du rallye la veille et le jour des compétitions;
- ♦ de mettre les locaux de la mairie au service des organisateurs le vendredi 5 et samedi 6 septembre 2014;
- ♦ et de rendre disponible le garage municipal pour l'inspection technique des véhicules le vendredi 5 septembre 2014 de 17 h à 19 h.

ET QUE le Service des incendies prenne les mesures pour assurer la sécurité nécessaires à la tenue des compétitions.

ET, de plus, invite l'association des loisirs de Montpellier à ouvrir son casse-croûte pour servir les organisateurs, les compétiteurs, leurs équipes et le public durant toute la journée des compétitions.

Adoptée à l'unanimité.

**7.3 Avis de motion – Adoption du règlement n° 11-2014 pour la création d'une réserve financière pour le projet du Parc intergénérationnel**

Madame Valérie Pelletier, donne avis de motion que lors d'une séance subséquente il sera présenté un règlement portant le n° 11-2014 pour la création d'une réserve financière pour le projet du Parc intergénérationnel.

  
\_\_\_\_\_  
La conseillère

**7.4 Questions du public**

**8. AFFAIRES NOUVELLES**

**8.1 Demande d'appui – Les Rayons de Soleil (Fadoq) de Montpellier**

**2014-07-156**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par les Rayons de Soleil (Fadoq) de Montpellier en date du 30 juin afin de les appuyer dans leur démarche de subvention auprès de Nouveaux Horizons;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but de faire l'achat d'un système d'air conditionné central pour le centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie les Rayons de Soleil (Fadoq) de Montpellier dans sa démarche de subvention auprès de Nouveaux Horizons.

Adoptée à l'unanimité.

### **8.2 Programme d'aide financière suite aux inondations survenues du 5 au 9 avril 2014**

Pour se prévaloir de ce programme, les sinistrés de la municipalité de Montpellier ont jusqu'au 28 août 2014 pour acheminer leur réclamation à la Direction du rétablissement.

Ce programme est offert seulement aux résidences principales.

Pour plus d'information, visitez notre site internet au [www.montpellier.ca](http://www.montpellier.ca)

### **8.3 Nomination d'un maire suppléant pour le conseil des maires qui aura lieu le mercredi 20 août 2014 et pour la période du 10 au 20 août 2014.**

**2014-07-157**

CONSIDÉRANT l'absence motivée du maire et du maire suppléant pour ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate Madame Diane Thibault à siéger au conseil des maires du mercredi 20 août 2014.

EST également résolu que ce conseil mandate Madame Diane Thibault comme maire suppléante pour la période du 10 août au 20 août 2014.

Adoptée à l'unanimité.

### **8.4 Questions du public**

## 9. DIVERS

### 9.1 Invitation de l'association des propriétaires du lac Simon pour leur assemblée générale annuelle

2014-07-158

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par l'Association des propriétaires du lac Simon en date du 23 juin demandant la présence du maire ou l'un de ses représentants à assister à leur assemblée générale annuelle afin de donner un résumé des faits nouveaux concernant notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate le maire à assister à l'Assemblée générale annuelle et à y présenter un résumé des faits nouveaux concernant notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

### 9.2 Demande d'appui - Fabrique Notre-Dame-de-la-Consolation de Montpellier

2014-07-159

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par la Fabrique Notre-Dame-de-la-Consolation de Montpellier en date du 23 juin afin de les appuyer dans leur démarche de subvention auprès de Nouveaux Horizons;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but de faire l'achat de chaises et tables pliantes, d'un système de son, d'armoires au sous-sol de l'église et d'une remise;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier





ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la Fabrique Notre-Dame-de-la-Consolation de Montpellier dans sa démarche de subvention auprès de Nouveaux Horizons.

Adoptée à l'unanimité.

### **9.3 Demande d'aide financière – Coopérative jeunesse de services (CJS) de Montpellier**

**2014-07-160**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par la Coopérative Jeunesse de services (CJS) de Montpellier en date du 7 juillet pour une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but d'organiser une grande ouverture officielle qui aura lieu en juillet dans la région de la Petite-Nation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de verser la somme de 250 \$ à la Coopérative Jeunesse de serves (CJS) de Montpellier.

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 02 19000 996 « subventions, dons et autres ».

Adoptée à l'unanimité.

### **9.4 Demande d'autorisation à célébrer des mariages**

**2014-07-161**

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU de faire parvenir une demande au ministère de la Justice, pour le maire, Monsieur Stéphane Séguin et le conseiller Monsieur Bernard Riopel afin qu'ils puissent célébrer des mariages civils et des unions civiles.

Adoptée à l'unanimité.



## 9.5 Autorisation à payer la liste des dons et subventions pour l'année 2014

2014-07-162

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à verser les sommes aux organismes énumérés ci-dessous :

QUE ces montants soient prélevés au poste budgétaire 02 190000 996 « subventions, dons et autres ».

Banque alimentaire Petite-Nation	400,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi Papineau	147,90 \$
Comité régional Troisième Âge Papineau	300,00 \$ (2013-2014)
Résidence le Monarque	500,00 \$

ET QUE ces montants soient prélevés au poste budgétaire 02 190010 996 « subventions organismes ».

Association des motoneigistes	
Vallée de la Petite-Nation	250,00 \$
Club Quad Petite-Nation	250,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

## 9.6 Questions du public

## 10. CORRESPONDANCE

### 10.1 Demande de gratuité de la salle municipale – Association des propriétaires du lac Lémery de Montpellier

2014-07-163

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des propriétaires du lac Lémery de Montpellier pour la gratuité de la salle municipale le samedi 12 juillet 2014 afin de tenir leur réunion annuelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde la gratuité de la salle municipale à l'Association des propriétaires du lac Lémery de Montpellier le 12 juillet 2014.

Adoptée à l'unanimité.

**10.2 Lettre de remerciements pour aide et support – Association des loisirs de Montpellier**

Nous accusons réception de votre lettre en date du 20 juin reconnaissant le travail bénévole de Madame Rita Gratton, Madame Diane Thibault et Monsieur Stéphane Séguin pour l'Association des loisirs de Montpellier.

**10.3 Demande de commandite pour le 15<sup>e</sup> Omnium de golf de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec**

Nous accusons réception de votre lettre en date du 26 juin concernant votre demande de commandite pour le 15<sup>e</sup> Omnium de golf de la FPMQ. Ce conseil ne donnera pas suite à cette demande.

**10.4 Demande de gratuité du centre communautaire – Festiv'Arts 2014**

**2014-07-164**

La conseillère, Madame Diane Thibault et le conseiller, Monsieur Jean-Guy Périard, avisent le président de la séance qu'ils s'abstiendront de voter puisqu'ils siègent sur le comité administratif du Festiv'Arts de Montpellier.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par le Comité du Festiv'Arts en date du 2 juillet 2014 demandant la gratuité du centre communautaire le jeudi 10 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde la gratuité du centre communautaire au comité du Festiv'Arts de Montpellier le jeudi 10 juillet 2014.

Adoptée à la majorité

#### **10.5 Demande d'autorisation pour la présence du service de premiers répondants à titre de premiers intervenants– Festiv'Arts 2014**

**2014-07-165**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par le Comité du Festiv'Arts en date du 3 juillet demandant au service de premiers répondants une présence à titre de premiers intervenants pour la période du 1<sup>er</sup> au 3 août 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte que le service de premiers répondants soit présent à titre de premiers intervenants pour la période du 1<sup>er</sup> au 3 août 2014.

Adoptée à l'unanimité.

#### **10.6 Tournoi de golf de la Fondation de la réussite éducative**

Nous accusons réception de votre lettre en date du 25 juin concernant l'invitation à participer à votre 17<sup>e</sup> tournoi de golf de la Fondation de la réussite éducative. Ce conseil ne donnera pas suite à cette demande.

#### **10.7 Questions du public**

### **11. QUESTIONS DU PUBLIC**



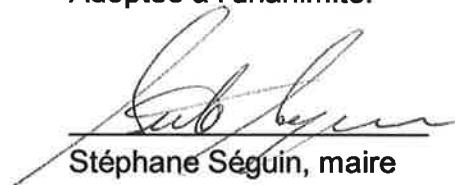
## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE


2014-07-166

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 21 h 03.

Adoptée à l'unanimité.

  
Stéphane Séguin, maire

  
Manon Lanthier,  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim

**Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.**